|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE  *Travail- Liberté-Patrie* |
|  |  |  |

 **Conseil des droits de l’homme**

**36ème Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)**

**02 au 13 novembre 2020**

**Examen du rapport du Malawi**

**Déclaration de la délégation togolaise**

 *Genève, le 03 novembre 2020*

 *(9h-12h30)*

**Madame la présidente,**

La délégation togolaise souhaite la cordiale bienvenue à la Délégation du Malawi à ce 3ème cycle de l’Examen Périodique Universel.

Le Togo salue les efforts fournis par le Malawi pour mettre en œuvre des recommandations qui lui avaient été adressées, à l’issue du 2ème cycle de l’EPU.

Sous le bénéfice de ce qui précède, et dans un esprit constructif, le Togo souhaite formuler les recommandations suivantes :

1. L’adoption de mesures nécessaires pour assurer l’indépendance et l’efficacité de la Commission des droits de l’homme du Malawi;
2. La ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
3. L’adoption des mesures visant à renforcer la protection des personnes atteintes d’albinisme contre toutes les formes de violence et de discrimination .

La délégation togolaise souhaite plein succès au Malawi dans la mise en œuvre des recommandations issues du présent EPU.

**Je vous remercie**